



SNUipp 68-FSU

19 Bld Wallach 68100 MULHOUSE

Tel: 03 89 54 92 58 E-mail : snu68@snuipp.fr



F.S.U.

Fédération Syndicale Unitaire

Le SNUipp-FSU est membre de la Fédération syndicale Unitaire (FSU), première fédération syndicale dans l'Éducation Nationale.

Lundi 17 janvier 2011

TOUS ENSEMBLE, PLUS FORTS, pour défendre l'école publique et nos droits.

N'hésitez-plus, syndiquez-vous au SNUipp du Haut-Rhin !

[Le nouveau bulletin de syndicalisation pour l'année 2010-2011 est en ligne](#)

SOMMAIRE

1) Evaluations CM2 : montrons notre refus !

2) Evaluations CM2 : Tout le monde en parle... : des éléments de réflexion !

3) Les écoles RAR (Réseau Ambition Réussie) intégreront le dispositif CLAIR : premières précisions.

4) EVS : bilan de la rencontre SNUipp-FSU 68/ secrétaire général de l'IA.

5) MEMO JURIDIQUE AVS / EVS : droits des assistants d'éducation et des emplois de vie scolaire.

6) MGEN : modifications des cotisations.

1) Evaluations CM2 : montrons notre refus !

Une lettre à donner aux parents et une motion du conseil des maîtres

Programmées du 17 au 21 janvier, les évaluations CM2 version 2011 ne sont pas plus satisfaisantes que l'année dernière. Situées trop tardivement dans l'année scolaire pour constituer l'outil à valeur diagnostique dont les enseignants ont besoin, elles ne seront pas mises au service des élèves comme le souhaiterait le SNUipp/FSU qui, du coup, demande l'abandon du dispositif.

A court terme, et face à cette situation, le SNUipp/FSU propose aux personnels la distribution aux parents d'une lettre d'information et l'adoption d'une motion en conseil des maîtres à retourner à la section départementale pour transmission à l'IA et au Ministère (voir les modèles ci-dessous).

La FCPE émet des critiques similaires à l'encontre du dispositif d'évaluation et appelle au blocage de la transmission des résultats. Lettre aux parents

LETTRE AUX PARENTS

Chers parents,

Votre enfant est appelé à passer, comme tous les écoliers de CM2 en France, une évaluation en français et en mathématiques. Comme toute évaluation, elle devrait permettre de situer votre enfant dans ses apprentissages, ce qu'il a appris, ce qui lui reste à apprendre. C'est important pour lui, pour vous, mais aussi pour l'enseignant qui doit pouvoir l'aider à progresser, à réussir. Pour cela, il a besoin de disposer d'éléments pour repérer la nature des difficultés.

Cette évaluation, mise en place depuis janvier 2009, ne répond pas à ces exigences et pose de nombreuses questions. Nous tenons à vous faire part des réserves que font les enseignants à son sujet.

D'une part, elle intervient en milieu d'année scolaire, date à laquelle toutes les notions du programme n'ont pas été consolidées, et qui ne laisse pas assez de temps pour mettre en place une aide efficace pour les élèves. D'autre part, évaluer des élèves sur des notions qui n'ont pas été abordées peut les mettre en difficulté. Nous serons donc très attentifs à ne pas mettre injustement vos enfants en situation d'échec.

Ensuite, la correction imposée ne permet pas de distinguer les résultats d'un élève qui, dans un exercice, a 7 ou 8 bonnes réponses sur 10 et celui qui n'en a aucune. Or, la plupart des enfants n'ont pas « tout juste » ou « tout faux ». Il est nécessaire de mesurer précisément où en est l'élève, de valoriser ses résultats, de l'encourager, de repérer l'origine de ses difficultés.

Pour répondre à ces critiques que nous avons formulées depuis 2009, le ministère a modifié le mode de correction, mais seulement pour un tiers des exercices. De plus, les résultats qui remonteront à l'Éducation nationale n'en tiendront pas compte, dénatureront les résultats de l'école...

Cette évaluation ne permet donc pas d'effectuer un bilan objectif des notions maîtrisées par chaque élève. A ce jour, les modifications apportées restent très insuffisantes. Nous sommes convaincus que les évaluations réalisées en classe doivent être des outils au service de la réussite des élèves.

Nous continuons à demander au ministre que les évaluations CM2 redeviennent un véritable outil diagnostic et n'aient pas lieu en cours d'année, que leur correction permette véritablement de faire le bilan sur les apprentissages et la mise en oeuvre par l'enseignant d'une aide adaptée, d'être un outil pour vous informer des réussites et des difficultés éventuelles de votre enfant.

En souhaitant que vous partagiez ces exigences, nous vous prions de croire, chers parents, en notre attachement à un service public d'éducation de qualité pour vos enfants.

Le conseil des maîtres de l'école

- [Lettre aux parents en format WORD](#)

- [Motion du conseil des maîtres](#)

2) Evaluations CM2 : Tout le monde en parle... : des éléments de réflexion !

Dossier L'ÉVALUATION DE CM2 sur le [Café Pédagogique](#)

- **Qui a besoin de ces évaluations nationales de CM2 ?** Par [Sylvain Grandserre](#)

- **Les évaluations nationales ne passeront pas par nous !** par [Réseau des enseignants du primaire en résistance](#)

- [Vidéo Roland Charnay](#) : "Autopsie d'une évaluation."

- [Évaluations CM2](#) : l'appel aux changements du SNUIPP

- La FCPE [appelle au blocage des évaluations de CM2](#)

3) Les écoles RAR (Réseau Ambition Réussie) intégreront le dispositif CLAIR : premières précisions.

Après contact pris auprès du cabinet du ministre (1), au sujet de l'annonce de l'intégration des écoles primaires (2) en RAR au dispositif dorénavant CLAIR, il a été précisé au SNUipp-FSU que le volet « Ressources humaines » ne concernerait pas les personnels du premier degré.

Les directeurs d'école ne participeront donc pas au recrutement des enseignants des écoles primaires, les postes ne seront pas profilés, l'affectation ne sera pas soumise à une période minimale comme pour le second degré (5 ans).

Ce sont les champs « pédagogique » et « vie scolaire » qui devraient concerner les écoles. Sur ces points, en vue de clarifier la place précise de l'école dans le projet ministériel, le SNUipp-FSU a obtenu une audience avec le ministère. De plus, le syndicat rencontrera Christian Nique, chargé de mission sur les CLAIR le 2 février prochain.

(1): Le SNUipp-FSU a eu contact avec le ministère suite à un [article du Monde](#)

(2) : A compter de la rentrée, quelque 249 collèges et 1 725 écoles des réseaux d'éducation prioritaires devraient intégrer le dispositif CLAIR. Celui-ci prendrait alors le nom d'ECLAIR (Ecoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite").

4) EVS : bilan de la rencontre SNUipp-FSU 68/ secrétaire général de l'IA.

Le SNUipp-FSU a rencontré M. Galland, secrétaire général de l'IA jeudi 13 janvier au sujet des EVS.

[Le compte-rendu est en lien](#)

5) MEMO JURIDIQUE AVS / EVS : droits des assistants d'éducation et des emplois de vie scolaire.

L'objectif de ce mémo (fait par le syndicat SNUipp-FSU et sa fédération la FSU) est de donner des informations sur leur droit aux AVS et EVS.

[Le mémo-juridique en lien](#)

6) MGEN : modifications des cotisations.

La cotisation des adhérents de la MGEN est modifiée à compter du 1er janvier 2011 ; à l'assiette de cotisation constituée du traitement indiciaire brut + NBI + primes et indemnités s'applique les nouveaux taux suivants :

- 2,9 % pour les collègues actifs (à partir du 1er janvier de l'année de 30ème anniversaire) ;
- 80 % de 2,9 % pour les collègues de moins de 30 ans (jusqu'au 31 décembre de l'année de 29ème anniversaire).

Pour les conjoints et enfants bénéficiaires, la cotisation s'établit comme suit :

- conjoint : 65 % de la cotisation du collègue adhérent ;
- enfant de moins de 18 ans : forfait de 90 euros / an ;
- enfant de 18 ans à 28 ans : forfait de 219 euros / an.

Pour les retraités, la cotisation passe à 3,47 % de la pension brute.

Merci de diffuser ce mail à tous les collègues de votre école.

Salutations syndicales.

Consultez notre site départemental: <http://68.snuipp.fr>